

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 11 décembre 2017 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean  
M. Dominique Tremblay  
M. Réjean Tremblay  
M. Charles-Henri Gagné  
M. Benoît Bradet  
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Mme Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Mme Nadine Perron, secrétaire administrative.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017;
4. Adoption des comptes à payer du mois de novembre 2017;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Dépôt des formulaires de *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil*;
7. Dépôt du rôle 2018-2019-2020;
8. Avis de la séance extraordinaire du conseil pour l'adoption des Prévisions budgétaires 2018;
9. Avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro 416 fixant les taux variés de la taxe foncière et des tarifs de service pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception;
10. Décompte #3 (paiement de 5% la retenue) de Pavage Rolland Fortier inc. - Projet Réfection Rang 1 RRRL RIRL;
11. Groupe Ultima Inc. : Facture renouvellement assurance 2018;
12. Formation *Le comportement éthique* pour les nouveaux élus;
13. Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie pour l'Année 2016 (l'An 5);
14. Certification ICI ON RECYCLE : Offre de service pour 2018;
15. Service incendie : Démission de M. Matthieu Girard comme pompier volontaire;
16. Motion de félicitations;
17. Nomination d'un membre du conseil pour siéger sur le CA des Loisirs St-Hilarion Inc;
18. Nomination des conseillers responsables sur les différents comités;
19. Fermeture du bureau pendant la période des Fêtes;
20. Demande de subvention pour natation;
21. Engagement d'un employé occasionnel pour remplacement pour le déneigement;
22. Engagement de quatre (4) pompiers volontaires;
23. Demande de Ferme Bernard Gauthier;
24. Facture # 3 Arpo Groupe conseil - Projet Réfection du chemin Principal (FEPTEU);

25. Demande de paiement # 2 d'EJD Construction inc - Projet Réfection du chemin Principal (FEPTEU);
26. Facture # 1 Ardel Électrique inc. - Projet de mise en place de feux clignotant à l'intersection Rang 1/chemin Cartier-RRRL-RIRL-PISRMM;
27. Demande de Madame Suzanne Jean;
28. Offre de formation de l'ADMQ portant sur « *Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier* »;
29. Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul : Demande de commandite pour Quillothon 2018;
30. Formation pour les opérateurs dans le cadre du Programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées;
31. Nomination d'un représentant pour le CA de Forum Jeunesse (Maison des jeunes);
32. Représentation du conseil;
33. Courrier;
34. Affaires nouvelles;
  - 34.1. Scierie St-Hilarion;
  - 34.2. Demande de commandite pour le carnaval;
35. Période de questions;
36. Levée de l'assemblée.

## **1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

**2017-12-01**

## **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2017-12-02**

## **3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 novembre 2017

**2017-12-03**

## **4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2017**

---

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes à payer pour un montant 90 177.45 \$ (journal des achats #1187, journal des déboursés # 982-983, chèques # 13371 à 13418, prélèvements # 526 à 535) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

**QUE** les comptes déjà payés pour un montant 583 997.56 \$ (journal des achats 1186-1187, journal des déboursés # 979-980-981, chèques # 13359 à 13370, prélèvement # 525) et les salaires nets pour un montant 23 790.38 \$, (dépôts # 505170 à 505233), sont acceptés.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

---

Nathalie Lavoie  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**2017-12-04**

**5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS**

---

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

IT Cloud.ca				89.57 \$
Bell Mobilité				96.66 \$
Bell Canada				291.54 \$
Hydro Québec				688.67 \$
Visa Desjardins				240.46 \$
Asselin Électrique		6 815.01 \$		
		3 432.00 \$		
		3 470.12 \$		13 717.13 \$
Joël Audet				160.00 \$
SAAQ				436.10 \$
MRC de Charlevoix				1 300.00 \$
				<u>17 020.13 \$</u>

**2017-12-05**

**6- DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration d'intérêts pécuniaires (art.357, L.E.R.M.);

**ATTENDU** que la directrice générale déclare que tous les membres du conseil ont déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus.

## 7- DÉPÔT DU RÔLE 2018-2019-2020

---

La directrice générale dépose le rôle triennal 2018-2019-2020 dont la valeur totale s'élève à 135 247 900 \$, soit une augmentation de 28.51 % sur le rôle précédent.

L'avis public de dépôt a été donné le 21 septembre 2017 tel que suit :

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**AVIS PUBLIC  
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE  
2018-2019-2020**

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, **QUE** :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Paroisse de Saint-Hilarion devant être en vigueur durant les exercices financiers, **2018-2019-2020** a été déposé à mon bureau le 12 septembre 2017, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision à ce sujet auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation qui est concerné.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ❖ Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2018; (au plus tard le 30 avril 2018)
- ❖ Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
MRC de Charlevoix  
4 place de l'Église, local 201  
Baie-St-Paul (Québec) G3Z 1T2
- ❖ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ainsi qu'au bureau de la municipalité;
- ❖ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 151-14 de la MRC de Charlevoix et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

À noter que des frais sont exigés pour effectuer la révision de votre dossier et qu'un chèque à l'ordre de la MRC de Charlevoix doit être joint à votre demande lors du dépôt de celle-ci.

Vous devez vous référer à l'article 7 du **règlement 151-14** pour connaître la somme exigible.

**DONNÉ À SAINT-HILARION, CE 21<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2017**

Nathalie Lavoie,  
Directrice générale et secrétaire -trésorière

2017-12-07

**8- AVIS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**AVIS PUBLIC- ADOPTION DU  
BUDGET 2018**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une séance extraordinaire sera tenue le lundi 22 janvier 2018 à 19 h 30, au 306, chemin Cartier nord, pour la présentation des Prévisions budgétaires pour l'année 2018 ainsi que l'adoption du règlement dans le but d'établir les taux de la taxe foncière et des tarifs de service pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception.

**DONNÉ À SAINT-HILARION CE 11 DÉCEMBRE 2017**

Nathalie Lavoie  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2017-12-08

**9- AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 416 FIXANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES TARIFS DE SERVICE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

---

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, Jean-Claude Junior Tremblay, que lors d'une séance extraordinaire du conseil, il sera présenté un règlement portant le numéro 416 intitulé « Règlement fixant les taux variés de la taxe foncière et des tarifs de service pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception ».

---

Jean-Claude Junior Tremblay  
Conseiller

2017-12-09

**10- DÉCOMPTÉ #3 (PAIEMENT 5 % LA RETENUE) DE PAVAGE ROLLAND FORTIER INC-  
PROJET RÉFECTION RANG 1 RRRL RIRL**

---

**CONSIDÉRANT** la réception du décompte progressif numéro 3 de la compagnie Pavage Roland Fortier Inc. pour les travaux effectués au 28 novembre dans le cadre du projet de Réfection du rang 1 au montant de 47 508.23 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix, a fait l'analyse et confirme l'approbation de paiement à l'entrepreneur au montant de 47 508.23 \$ taxes incluses (paiement de 5 % de la retenue);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif numéro 3 à l'entrepreneur Pavage Roland Fortier Inc. soit un montant de 47 508.23 \$ taxes incluses;

**QUE** cette dépense, subventionnée à 75 % par RRRL- RIRL, soit assumée par la municipalité à 25 % (partie non subventionnée) et payée avec le financement décrété par le règlement d'emprunt numéro 415.

2017-12-10

#### **11- GROUPE ULTIMA INC : FACTURE RENOUVELLEMENT ASSURANCE 2018**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'assurances générales se renouvelle le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Mutuelle offre un renouvellement pour l'année 2018 au coût de 31 810 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseiller présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'année 2018 pour la somme de 31 810 \$, payable à Groupe Ultima Inc.

2017-12-11

#### **12- FORMATION LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les nouveaux élus doivent suivre une formation obligatoire en éthique moins de six mois après leur entrée en fonction;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif est d'outiller l' élu municipal afin qu'il soit en mesure de parfaire ses connaissances en matière d'éthique et de déontologie appliquées au domaine municipal en conformité avec la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix a fait les démarches pour que le cours soit organisé dans Charlevoix en regroupant plusieurs municipalités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'inscription à la formation obligatoire *Le comportement éthique*, dispensé par la Fédération québécoises des municipalités (FQM), pour les nouveaux élus suivants : Patrick Lavoie, Louise Jean, Dominique et Jean-Claude Junior Tremblay au coût d'environ 200 \$ plus taxes par personne plus les frais déplacements, s'il y a lieu.

2017-12-12

#### **13- ADOPTION DU RAPPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2016 (L'AN 5)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix a mis en vigueur son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 11 janvier 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la rédaction du rapport annuel d'activité pour l'an 5 (2016) est prévue à l'action numéro 4 du schéma de couverture des risques;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT QUE** les rapports annuels produits et adoptés par les 6 municipalités de la MRC de Charlevoix doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion adopte le rapport annuel d'activité en sécurité réalisé sur son territoire municipal pour les années 2012 à 2016 du schéma de couverture de risques, et qu'une copie de celui-ci soit acheminée ainsi que la présente résolution à la MRC de Charlevoix.

2017-12-13

#### 14- CERTIFICATION ICI ON RECYCLE : OFFRE DE SERVICE POUR 2018

---

**CONSIDÉRANT QUE** dans la cadre de la mise en œuvre de son *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020* (PGMR), la MRC de Charlevoix a demandé aux municipalités locales de mettre en place une politique environnementale ainsi que de participer au programme de certification ICI ON RECYCLE de Recyc-Qc;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Politique environnementale de gestion des matières résiduelles* a déjà été adoptée en date du 12 juin 2017 à la résolution #2017-06-32;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire obtenir la certification de niveau 2 (mise en œuvre) auprès de Recyc-Qc afin de faire reconnaître ses efforts ainsi que de sensibiliser et donner l'exemple à la population concernant l'importance du recyclage;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de nous accompagner dans la mise en place du programme la MRC a demandé à la Réserve de la Biosphère de faire une offre de service pour l'année 2018 dont les différentes étapes incluses dans l'offre d'accompagnement :

- 1) Analyse et diagnostic de la GMR de l'établissement
- 2) Présentation du rapport au dirigeant pour choisir avec lui les améliorations suggérées par le rapport
- 3) Support à l'installation des améliorations et à leurs suivis /prévoir frais supplémentaires d'affichage et de bacs
- 4) Formation de sensibilisation aux employés
- 5) Dépôt du dossier à Recyc-Qc et rapport final (frais d'inscription Recyc-Qc de 70 \$ pour 2 ans)

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre reçue par la Réserve de la Biosphère est de 3 970 \$ dont 50 % sera assumé par la MRC et 50 % par la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte de participer au programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE, niveau 2, au coût 70 \$ pour 2 ans et accepte également la proposition offre de service de la Réserve de la Biosphère au coût de 1 985 \$. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés à même le budget de fonctionnement 2018 de la municipalité.

**2017-12-14**

**15- SERVICE INCENDIE : DÉMISSION DE MONSIEUR MATTHIEU GIRARD COMME  
POMPIER VOLONTAIRE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Matthieu Girard a fait parvenir à la Municipalité une lettre de démission en tant que pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Hilarion;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Matthieu Girard a été pompier volontaire depuis 2012, soit 5 années de service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accepte la démission de monsieur Matthieu Girard comme pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Hilarion.

**2017-12-15**

**16- MOTION DE FÉLICITATIONS**

---

Il est proposé par Dominique Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion offre une motion de félicitations à monsieur Matthieu Girard, pompier volontaire du Service des Incendies, et le remercie pour ses 5 années de service à la Municipalité.

**2017-12-16**

**17- NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIÉGER SUR LE CA DES LOISIRS ST-  
HILARION INC**

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer un nouveau membre du conseil pour respecter le nombre de quatre (4) membres du conseil municipal sur le CA des Loisirs St-Hilarion;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Dominique Tremblay a manifesté son intérêt à faire partie de ce comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Dominique Tremblay sur le comité des Loisirs St-Hilarion.

**QUE** copie de la présente résolution soit acheminée à madame Danielle Fortin, coordonnatrice de Loisirs St-Hilarion Inc.

**2017-12-17**

#### **18- NOMINATION DES CONSEILLERS RESPONSABLES SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS**

---

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'**attribuer les rôles et responsabilités suivants aux élus municipaux ci-après nommés, à savoir :

Ainés et MADA :	Jean-Claude Junior Tremblay
Bibliothèque :	Réjean Tremblay
CCU :	Benoît Bradet et Dominique Tremblay
Habitations Olivar Asselin :	Réjean Tremblay
Loisirs St-Hilarion :	Charles-Henri Gagné, Louise Jean, Patrick Lavoie et Dominique Tremblay
Sentiers de l'Amical :	Jean-Claude Junior Tremblay

**2017-12-18**

#### **19- FERMETURE DU BUREAU PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

---

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le bureau municipal sera fermé pendant la période des fêtes du 22 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclusivement, réouverture le 8 janvier 2018 selon l'horaire habituel.

**2017-12-19**

#### **20- DEMANDE DE SUBVENTION POUR NATATION**

---

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention de madame Martine Tremblay et monsieur Gino Bergeron pour les cours de natation de leurs filles Annaëlle et Élodie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion leur accorde un montant de 90 \$ (2 x 45 \$) pour la subvention natation.

**2017-12-20**

#### **21- ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ OCCASIONNEL POUR REMPLACEMENT POUR DÉNEIGEMENT**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire prévoir l'embauche d'un employé occasionnel pour effectuer du remplacement au besoin lors du déneigement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'embauche de Marc-André Gilbert comme employé remplaçant au besoin durant la période hivernale au tarif horaire payé en janvier dernier plus 2 %.

2017-12-21

## 22- ENGAGEMENT DE QUATRE (4) POMPIERS VOLONTAIRES

---

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chef pompier concernant le besoin de nouveaux pompiers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion procède à l'embauche d'Olivier Audet, Yannick Boucher, Maurice Coulombe et Pierre-Luc Émond Lavoie comme pompiers volontaires et leur fera suivre la formation requise prévue en février ou mars 2018;

**QUE** le traitement de ces embauches s'effectuera selon les conditions prévus à *l'Entente salariale 2014-21020 pour les pompiers volontaires de la Municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion* .

2017-12-22

## 23- DEMANDE DE FERME BERNARD GAUTHIER

---

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Bernard Gauthier pour l'installation d'un ponceau pour accéder à son terrain situé dans le rang 1 car il mentionne qu'il en a déjà eu un à cet endroit mais qu'il a été enlevé par le MTQ et n'a jamais été remis depuis plus de 10 ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité ne peut pas répondre positivement à la demande de monsieur Gauthier car ce sont les propriétaires qui sont responsables de l'installation de leur ponceau;

**QUE** s'il désire en installer un, il devra le faire à ses frais avec autorisation au préalable et sous supervision de la municipalité.

2017-12-23

## 24- FACTURE #3 ARPO GROUPE CONSEIL - PROJET RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL (FEPTEU)

---

**CONSIDÉRANT** la réception de la demande de paiement #3 (facture LE-0136) d'Arpo Groupe Conseil au montant de 5 008.66 \$, taxes incluses, pour le mandat de contrôle qualitatif, plans et devis ainsi que la surveillance bureau dans le cadre du projet de réfection du chemin Principal;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix recommande le paiement suite à son analyse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la facture LE-0136 d'Arpo Groupe-Conseil au montant de 5 008.66 \$, taxes incluses;

**QUE** cette dépense, subventionnée à 83 % par FEPTU, soit assumée par la municipalité à 17 % (partie non subventionnée) et payée avec le financement décrété par le règlement d'emprunt numéro 414.

2017-12-24

**25- DEMANDE DE PAIEMENT #2 D'EJD CONSTRUCTION INC – PROJET RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL (FEPTU)**

---

**CONSIDÉRANT** la réception du décompte progressif numéro 2 de la compagnie EJD Construction Inc. pour les travaux effectués au 30 novembre dans le cadre du projet de Réfection du chemin Principal au montant de 443 749.93 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Serge Landry, ingénieur de la firme Arpo Groupe-conseil, recommande de payer à l'entrepreneur le montant de 443 749.93 \$ (coût des travaux réalisés, moins une retenue d'exécution de 10 %, taxes incluses), représentant le coût de toute les quantités réellement exécutées pour cette période;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif numéro 2 à l'entrepreneur EJD Construction Inc. soit un montant de 443 749.93 \$ taxes incluses;

**QUE** cette dépense, subventionnée à 83 % par FEPTU, soit assumée par la municipalité à 17 % (partie non subventionnée) et payée avec le financement décrété par le règlement d'emprunt numéro 414.

2017-12-25

**26- FACTURE #1 ARDEL ÉLECTRIQUE INC - PROJET DE MISE EN PLACE DE FEUX CLIGNOTANT À L'INTERSECTION RANG 1/CHEMIN CARTIER RRRL-RIRL-PISMMM**

---

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture de la compagnie Ardel Électriques Inc pour les travaux effectués au 7 décembre 2017 dans le cadre du projet de de mise en place de feux clignotant à l'intersection Rang 1/Chemin Cartier au montant de 23 431.96 \$ taxes incluses (retenue de 10 % appliquée);

**CONSIDÉRANT QUE** madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix recommande le paiement suite à son analyse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement à Ardel Électriques Inc. soit un montant de 23 431.96 \$ taxes incluses;

**QUE** cette dépense, subventionnée à 75 % par le PIIRL, soit assumée par la municipalité à 25 % (partie non subventionnée) et payée avec le financement décrété par le règlement d'emprunt numéro 415.

2017-12-26

#### 27- DEMANDE DE MADAME SUZANNE JEAN

---

**CONSIDÉRANT** la demande de madame Suzanne Jean ayant pour but de demander à la municipalité de raccorder au système municipal d'égout sa future habitation à construire sur le terrain acquis dernièrement, no cadastre 5 719 473 et 5 988 515;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain est non desservi;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a accepté, à la résolution #2017-03-33, le raccordement d'aqueduc lors d'une demande précédente car il était possible de desservir par le réservoir;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé des avis d'ingénieurs pour étudier le plan de rue étant donné la présence d'un raccordement temporaire dans ce secteur, que l'égout ne passe pas devant le terrain et qu'il y a une possibilité de projet de renouvellement/prolongement de conduites dont la concrétisation, s'il y a lieu, est indéterminée ;

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations de sont pas favorables à l'acceptation de la demande pour des raisons exposées dans leur analyse;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation d'une installation septique est possible;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte de suivre les recommandations des ingénieurs et pour cette raison refuse à madame Jean le raccordement au réseau d'égout municipal de son habitation à construire.

2017-12-27

#### 28- OFFRE DE FORMATION DE L'ADMQ PORTANT SUR LES IMPACTS DE LA LOI 122 SUR LE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

---

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise l'inscription de madame Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, à une formation intitulée « *Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier* » qui sera donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec les 7 et 8 février 2018, au coût de 522 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense, tous les frais de déplacement inhérents et leur paiement sont autorisés à même le budget de fonctionnement 2018 de la municipalité.

2017-12-28

#### **29- FONDATION DE L'HÔPITAL DE BAIE-ST-PAUL : DEMANDE DE COMMANDITE POUR QUILLOTHON 2018**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul organise un Quilles-athon annuel afin d'améliorer les conditions de séjour et les services offerts aux personnes en fin de vie qui utilisent l'unité de soins palliatifs de l'hôpital de Baie-Saint-Paul;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** faire un don de 50 \$ à la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul pour la tenue de leur Quilles-athon qui doit avoir lieu le 24 février prochain, au Quillorama de Baie-Saint-Paul. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

2017-12-29

#### **30- FORMATION POUR LES OPÉRATEURS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE QUALIFICATION DES OPÉRATEURS MUNICIPAUX EN EAUX USÉES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'inscription à la formation dans le cadre du *Programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées-Traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2)* a été autorisée à la résolution #2016-10-10 pour deux employés soit Carl Lavoie et Henri Bilocq;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu la confirmation du début de la cohorte de janvier pour Carl Lavoie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la facture au Collège Shawinigan au coût de 2 800 \$.

2017-12-30

#### **31- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE CA DE FORUM JEUNESSE (MAISON DES JEUNES)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit nommer un nouveau représentant pour Saint-Hilarion pour siéger sur le conseil d'administration de Forum Jeunesse en remplacement de madame Lucie Hotte nommée à la résolution 2017-06-29;

**CONSIDÉRANT QUE** le représentant doit être un membre de la communauté de Saint-Hilarion;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Isabelle Proulx est intéressée à faire partie de ce comité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette implication demande environ quatre (4) rencontres par année et participation à l'Assemblée générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion nomme madame Isabelle Proulx, comme représentante de la municipalité sur le CA de Forum Jeunesse.

**QUE** ses frais de déplacement, s'il y a lieu, seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

### **32- REPRÉSENTATION DU CONSEIL**

---

### **33- COURRIER**

---

- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière - Exercice financier 2018 :
- Centr'Homme Charlevoix : Demande d'aide financière;
- Mallette : Félicitations aux élus;
- Union des municipalités du Québec (UMQ) : Avis aux membres-assurances collectives-octroi de contrat.

### **34- AFFAIRES NOUVELLES**

---

**2017-12-31**

#### **34.1 SCIERIE ST-HILARION**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal mandate le conseiller Réjean Tremblay pour aller discuter avec le responsable de l'usine de Groupe Lebel afin qu'il étudie la possibilité de changer l'endroit de la sortie des camions de la cour de l'usine vers la rue de la Scierie plutôt que sur le chemin Cartier sud.

**2017-12-32**

#### **34.2 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE CARNAVAL**

---

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise d'acheter une publicité de 125 \$ plus taxes à moncharlevoix.net à titre de commandite qui sera en ligne pour toute la période du Carnaval de Saint-Hilarion. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

### **35- PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Une période de questions a été tenue.

2017-12-33

### 36- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

La Levée de l'assemblée est proposée par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 40.

---

**Patrick Lavoie, maire**

---

**Nathalie Lavoie, directrice générale  
et secrétaire-trésorière.**

*« Je, Patrick Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*